

2020-68

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 novembre 2020**

Objet : Evolution des modalités d'accès à BIP, la banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial BIP applicable aux conventions avec les centres de gestion offrant l'accès à BIP aux collectivités et établissements affiliés et non affiliés de leur ressort compter du second trimestre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 24 novembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avaient donné procuration : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Lamy KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI,

Etaient absents et excusés : Madame, Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Evolution des modalités d'accès à BIP, la banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial BIP applicable aux conventions avec les centres de gestion offrant l'accès à BIP aux collectivités et établissements affiliés et non affiliés de leur ressort compter du second trimestre 2021

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L.122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n° 2011.38 du 20 juin 2011 relative au réabonnement à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP) sur Internet de centres de gestion au profit de leurs collectivités et établissements affiliés pour la période 2012-2016,

Vu la délibération n°2016.58 du 26 septembre 2016 relative au réabonnement à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP) sur Internet de centres de gestion au profit de leurs collectivités et établissements affiliés pour la période 2017-2021,


Vu la délibération n°2018.60 fixant les tarifs d'abonnement à BIP applicables aux centres de gestion adhérent à partir du 1^{er} janvier 2019 à la convention-type leur permettant d'offrir l'accès à BIP aux collectivités et établissements affiliés et aux collectivités et établissements non affiliés de leur ressort dans le cadre d'une adhésion à l'appui indivisible à la gestion des ressources humaines prévu par l'article 23-IV de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant la mise en place d'un nouveau dispositif d'authentification des accès au site internet et applications du CIG petite couronne visant à sécuriser ces accès à compter du second trimestre 2021 sous réserve de disponibilité du service,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} - APPROUVE, à l'unanimité, les termes de l'avenant à la convention relatif aux nouvelles modalités d'accès à BIP applicables aux centres de gestion adhérent à partir du 1^{er} janvier 2019 à la convention-type leur permettant d'offrir l'accès à BIP aux collectivités et établissements affiliés et aux collectivités et établissements non affiliés de leur ressort,

Article 2 - AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention.


Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne